

Conclusions et orientations [objectifs du séminaire, thèmes des ateliers, rôle du CIHEAM et de la Fondation pour le Progrès de l'Homme pour l'avenir]

Lasram M., Plaza P.

in

Plaza P. (ed.).

La vulgarisation, composante du développement agricole et rural : actes du séminaire de Grenade

Montpellier : CIHEAM

Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(4)

1994

pages 143-150

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=94400052>

To cite this article / Pour citer cet article

Lasram M., Plaza P. **Conclusions et orientations [objectifs du séminaire, thèmes des ateliers, rôle du CIHEAM et de la Fondation pour le Progrès de l'Homme pour l'avenir]**. In : Plaza P. (ed.). *La vulgarisation, composante du développement agricole et rural : actes du séminaire de Grenade*. Montpellier : CIHEAM, 1994. p. 143-150 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 2(4))



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Conclusions et orientations

Mustapha Lasram, Placido Plaza
CIHEAM Paris

Le séminaire portant sur le thème « Développement agricole et rural et sa composante : la vulgarisation », organisé à Grenade du 24 au 26 novembre 1993 par le CIHEAM et la Fondation pour le Progrès de l'Homme avec la collaboration de l'Université Euro-Arabe a réuni une quarantaine de chercheurs, d'enseignants et de responsables de la vulgarisation et du développement. Il clôture une série d'ateliers et de réunions de réflexion sur le thème de la vulgarisation qui ont concerné les équipes du Maghreb, du Machrek et de la région des Balkans.

Les objectifs du séminaire de Grenade étaient :

- de dégager les orientations permettant de mieux cibler les actions de vulgarisation vers les besoins des agriculteurs et les priorités de développement rural,
- de recenser les nouvelles approches de vulgarisation agricole testées par les pays de la région,
- de préciser les besoins en matière de formation,
- d'examiner les programmes d'évaluation et de suivi des projets de vulgarisation,
- de préciser le rôle que peut jouer le CIHEAM en matière de coopération régionale sur le thème « vulgarisation agricole ».

I – Vulgarisation et développement rural

La sécurité alimentaire et l'occupation du territoire par le maintien et la création d'emplois dans le milieu rural sont des priorités pour les Etats méditerranéens. Pour ce faire, les programmes de développement, y compris ceux de la vulgarisation agricole, doivent se baser sur la mise en valeur durable des ressources humaines et naturelles du monde rural.

Un premier constat qui se dégage d'une typologie du rôle de l'Etat dans les systèmes de vulgarisation est l'importance variable qu'il leur accorde. Dans la majorité des cas, il reste néanmoins l'acteur principal du fait de son intervention au niveau de la planification et de la dotation en ressources humaines et financières. Cette intervention entraîne souvent des problèmes liés à :

- une centralisation excessive et la bureaucratie qui en découle,
- une insuffisance et souvent une absence totale d'évaluation.

Afin que les programmes de vulgarisation agricole puissent plus efficacement contribuer au développement agricole et rural des régions auxquelles ils s'adressent, ils devraient :

- promouvoir la participation des agriculteurs à la définition et à la réalisation des objectifs en renforçant leur niveau de formation et en facilitant l'émergence d'organisations professionnelles,
- élargir leur population cible et toucher d'autres secteurs du monde rural,
- innover pour établir de nouveaux types de relations entre l'agriculteur et l'Etat, au travers d'organisations professionnelles, ou de l'établissement de relations contractuelles comprenant des obligations et des droits réciproques.

II – Evolution et nouvelles approches en matière de vulgarisation

1. La vulgarisation par filière

Elle requiert une harmonisation des intérêts des producteurs et de ceux de l'Etat en tant que représentant de la collectivité nationale.

Elle doit, de surcroît, prendre en compte l'ensemble du système de culture et d'élevage de l'exploitation, d'où l'importance d'un travail pluridisciplinaire pour « cibler » correctement les objectifs et les modalités pour les atteindre.

2. L'approche systémique

Elle s'avère nécessaire pour éviter les lacunes de l'approche par filière quand elle est trop orientée vers la réalisation d'un objectif étroit de promotion d'un seul produit par les spécialistes de celui-ci.

Fondée sur le principe que l'agriculteur a des raisons de faire ce qu'il fait et que l'exploitation forme un tout, elle nécessite l'intervention de plusieurs disciplines et la participation active des agriculteurs dans la définition et l'exécution des objectifs.

3. Les femmes et la vulgarisation

Les politiques de vulgarisation ignorent très souvent les femmes ou les considèrent peu.

Les organisations agricoles sont masculines et ne s'adressent pas ou peu aux femmes qui représentent pourtant un pourcentage élevé de la main-d'œuvre agricole. De plus, les services de vulgarisation comprennent, la plupart du temps, très peu de femmes. Ceci constitue un handicap, particulièrement dans certains pays musulmans où la culture populaire n'admet pas facilement de contact direct entre hommes et femmes, encore que l'Islam vécu soit relativement diversifié suivant les pays ou les régions d'un même pays.

4. La décentralisation des services de vulgarisation

Il est nécessaire de décentraliser les services de vulgarisation afin qu'ils prennent mieux en compte les réalités du terrain. Néanmoins, une autorité centrale est tout aussi nécessaire pour élaborer les orientations générales, éviter des dysfonctionnements et garantir, au moins à un certain niveau, la prise en compte des intérêts des agriculteurs les plus faibles.

III – Besoins en formation

Le profil d'agent d'intervention doit être adapté aux objectifs du développement recherché (développement agricole ou rural) dans sa zone d'intervention et ce dans un système aussi souple que possible.

La formation doit apporter à l'agent d'animation du développement, la capacité de :

- faire une analyse diagnostic du milieu et de l'exploitation (formation sur le terrain),
- communiquer avec l'agriculteur en le considérant comme partenaire à part entière,
- accompagner l'agriculteur dans son appropriation du savoir, de façon à ce qu'à terme, il puisse maîtriser son propre développement.

Il est important d'associer des chercheurs et des praticiens dans des programmes de « recherche-action » afin d'accroître l'efficacité du système recherche/formation/vulgarisation.

IV – Evaluation des actions de vulgarisation

Il est nécessaire que les indicateurs de suivi et d'évaluation aient été clairement définis dès la phase d'élaboration du programme.

L'évaluation concerne, elle, la mesure de l'impact des effets du programme. Elle est donc fonction des objectifs que l'on s'est fixés.

En déterminant les objectifs, l'équipe chargée de l'évaluation doit préciser les indicateurs qui permettront d'apprécier s'ils sont atteints ou non, la situation de départ devant être, par ailleurs, clairement identifiée.

Quant aux acteurs (équipe) qui doivent prendre en charge cette évaluation, il faut distinguer :

- ceux qui ont en charge directe le programme et qui, en tant que tels, doivent s'auto-évaluer (responsables, vulgarisateurs, etc.),
- ceux à qui s'adresse le programme (les agriculteurs),
- ceux qui sont extérieurs au service de vulgarisation (institutions de recherche ou de formation).

V – Coopération régionale et rôle du CIHEAM et de la FPH

Il est apparu que le CIHEAM et la Fondation pour le Progrès de l'Homme peuvent jouer un triple rôle :

- un rôle d'**innovation** dans la formation de responsables du développement rural, par l'introduction de thèmes et de méthodes novateurs,
- un rôle de **coordination** d'expériences de formations existant déjà dans les régions méditerranéennes qui peuvent être renforcées par l'échange de professeurs, d'élèves et la valorisation des diplômes à travers un réseau international,
- un rôle de **centre de ressources** :
 - pédagogiques et d'études de cas menant à la présentation de documents thématiques sur la formation pour le développement rural et la diffusion des technologies adaptées,
 - en matière de transfert de technologies, et de méthodes de programmation et d'évaluation des systèmes de vulgarisation dans le cadre d'une coopération interrégionale méditerranéenne.

Les principales réflexions développées au cours des trois ateliers organisés lors du séminaire sont présentées successivement ci-dessous :

Atelier 1

Choix dans le transfert de technologies : espoirs et limites.

Atelier 2

Les besoins en formation.

Atelier 3

L'évaluation des actions de vulgarisation.

VI – Atelier 1. Les choix dans les transferts de technologies: espoirs et limites (rapporteur : A. Cristovão)

Ce sujet peut être traité du point de vue de trois secteurs distincts :

- les institutions de recherche et développement,
- les utilisateurs de technologie,
- les agences assurant l'interface, telles que les organisations professionnelles, les services de vulgarisation, les agences privées, etc.

L'analyse doit être conduite d'une manière intégrée car il existe plusieurs modèles de développement agricole et technologique qui reflètent la diversité même des agriculteurs ayant une rationalité et des besoins de technologie différents.

Deux questions interdépendantes doivent être posées :

- les agriculteurs ont-ils la possibilité d'orienter le développement des technologies ou celles-ci leur sont-elles imposées ?
- comment participent-ils à ce processus ?

La mise au point de nouvelles technologies, leur transfert et leur utilisation doivent être abordés sans établir de relation directe (linéaire) entre les différentes phases et les acteurs spécifiques. Ceux-ci, en effet, participent de manière simultanée à différents niveaux.

Il ne faut pas identifier les agriculteurs exclusivement à l'utilisation des technologies et les chercheurs à leur mise au point car les agriculteurs sont eux-mêmes producteurs d'un certain type de savoir empirique ayant des caractéristiques propres quant à ses modalités d'émergence.

L'influence des agriculteurs sur les processus de production de technologies est, dans la plupart des cas, variable. Certains producteurs, les plus importants et qui connaissent les structures et les mécanismes des marchés, ont un accès direct aux résultats de la recherche, au financement de laquelle ils contribuent. La majorité, cependant, n'a pas d'accès aux résultats de cette recherche, les organisations professionnelles étant faibles et n'ayant ni le pouvoir ni la capacité d'influencer (ou de concurrencer) les programmes de recherche et de vulgarisation.

La recherche scientifique a une logique et une dynamique intellectuelle propres qui sont des facteurs importants de la créativité et du développement scientifique. Néanmoins, la société doit trouver les moyens de responsabiliser les chercheurs, surtout dans les domaines de la recherche appliquée.

L'origine des technologies (produites par un système national de recherche, par une organisation internationale ou par une firme privée) et leurs buts doivent être analysés quant à leurs conséquences sur certains équilibres :

- emploi vs. mécanisation
- intensification vs. protection de l'environnement
- cultures d'exportation vs. vivrières.

La production et le transfert de technologies requièrent une bonne connaissance de l'environnement humain dans lequel elles seront mises en œuvre. Cependant, dans beaucoup de cas, l'attention des chercheurs se concentre sur l'objet de la recherche (plante, sol, animal, etc.) et les aspects socio-économiques sont négligés, ce qui aboutit à des échecs.

Ce phénomène est observé non seulement pour les technologies « physiques » ou « biologiques » mais aussi pour celles relevant de l'ingénierie sociale qui abordent le transfert de certains types de structures socio-économiques et institutionnelles telles que les organisations professionnelles, les chambres d'agriculture, etc.

Dans la partie nord de la Méditerranée et en Europe, en général, il existe une grande diversité de types d'organisations d'agriculteurs. Leur trait commun est d'être considérées comme des partenaires réels par les Etats et de participer significativement à l'élaboration et à la conduite des politiques agricoles.

Cependant, il est important de constater que, dans chaque pays, il s'est produit une évolution sensible du rôle joué par ces organisations, sous l'influence de :

- l'internationalisation des économies,
- la redéfinition du rôle de l'Etat,
- le développement des secteurs industriels et des échanges,
- l'émergence d'entités régionales et de « pouvoirs » supranationaux.

Comme conséquence, les processus de transfert technologique se déroulent dans un cadre beaucoup plus complexe qu'il y a une vingtaine d'années. La création d'« espaces de liberté » est un élément fondamental pour l'émergence et le développement de technologies locales et leur transfert, surtout dans le domaine des structures et des organisations. Ceci repose une fois de plus le problème politique du rôle de l'Etat.

Enfin, quelques questions concernant les transferts Nord-Sud de technologies doivent être abordées :

- les pays du Sud doivent-ils investir dans le développement de technologies ou être essentiellement des consommateurs ? Quel équilibre garder entre le transfert et la production propre ?
- les technologies productivistes sont-elles essentielles ?
- la complémentarité entre les technologies industrielles (par exemple, dans le domaine des communications) et agricoles n'est-elle pas essentielle ?

VII – Atelier 2. Les besoins en formation (rapporteur : J.L. Salinas)

1. Pourquoi former ?

La crise de l'agriculture et les mutations de nos sociétés rurales dictent la nécessité de revoir les principes, les objectifs et les méthodes de la formation des différents agents (généralistes, spécialistes, superviseurs, coordinateurs) des systèmes de vulgarisation agricole et rurale.

En effet, aujourd'hui, se dessinent différents métiers d'agriculteurs et de nouvelles fonctions pour l'espace rural.

Outre sa fonction traditionnelle de production, cet espace rempli également des fonctions sociales, culturelles, écologiques, qui n'ont pas été toujours ni précisées, ni valorisées. Le vulgarisateur sectoriel des techniques de production agricole spécialisées doit explorer d'autres modalités d'intervention pour l'émergence de projets diversifiés, capables de générer des activités et des emplois et de mieux conserver les ressources naturelles non renouvelables.

Comment compléter une vulgarisation agricole par une animation du développement rural ? Voilà le premier défi.

Par ailleurs, apparaissent avec force des nouvelles problématiques qui soulignent que l'avenir de l'agriculture ne peut pas être isolé du développement économique et social global, et encore moins de l'aménagement et de l'équipement des zones rurales. L'internationalisation de l'économie bouleverse les marchés et les spécialisations régionales traditionnelles. Les réformes des politiques agricoles, l'intégration agro-alimentaire et les nouvelles formes d'administration locale, affectent les stratégies des acteurs et leur champ d'action. Finalement, le tarissement des sources de financement provoque, entre autres, le retrait de l'Etat et l'émergence du rôle des organisations professionnelles dans la redéfinition des systèmes de vulgarisation.

De nouvelles démarches et de nouvelles méthodes de communication sociale sont introduites par l'expertise internationale et par les promoteurs des programmes de vulgarisation agricole et de l'aménagement rural : méthode expert, formation/visite, aide à la décision, programme de vulgarisation participative.

La nécessité d'une nouvelle gestion de l'information s'impose pour des raisons économiques (information ciblée non seulement sur les techniques de production mais aussi sur l'organisation des marchés), mais aussi pour des raisons administratives (régimes des quotas, normalisation des produits, distribution des aides).

Finalement, la connaissance des nouvelles possibilités ouvertes par la recherche devient une obligation de formation-action pour le vulgarisateur afin de livrer et d'adapter des itinéraires techniques opérationnels et/ou d'entreprendre les innovations organisationnelles les plus appropriées pour défendre les intérêts légitimes de leurs clients.

Tout ceci nous fait dire qu'une nouvelle administration du développement agricole et rural est en train de se dessiner. Elle est plus axée sur la créativité des acteurs socio-économiques que sur l'apparition de nouvelles structures d'intervention dictées par l'Etat. Aujourd'hui, l'acteur est « reconsidéré » et à travers lui, la capacité de créer et d'entreprendre. Pour des régions pauvres en ressources matérielles, ceci n'est pas une mode, c'est une nécessité : l'homme est leur capital, et la formation leur premier investissement.

Même si, pour le développement, former n'est pas une condition suffisante, ici elle devient une obligation.

2. Comment former ?

La vulgarisation rurale réussie implique la transformation simultanée des conditions de vie rurale. Dès lors, la question fondamentale est : quel type de formation et quel type de vulgarisateur, pour quel type de développement ?

De la réponse à cette question vont découler un certain nombre de caractéristiques générales de la formation pour le développement rural :

- Elle a besoin d'être localisée (régionalisée) et constitue l'une des composantes du programme de développement régional. Comme tel, elle est liée au potentiel technique et économique de la région, à la spécificité des systèmes de production locale, aux acteurs, aux ressources, aux contraintes, à l'histoire et à la culture du « pays ».
- Elle est de type alternatif et s'appuie sur les projets professionnels des candidats et sur des séances théoriques de « savoir » et de « savoir-faire ». Une formation qui combine : cours théorique et stages sur le terrain ; vision globale du développement et élaboration concrète des programmes d'intervention ; compréhension de la complexité des processus du développement et leur dimension historique et recherche des solutions alternatives... Il ne s'agit pas seulement d'expliquer le monde, mais de le transformer.
- Elle débouche sur une qualification professionnelle. Elle doit partir de l'expérience et s'appuyer sur des méthodes et théories rigoureuses, mais elle doit déboucher sur des objectifs de formation déterminés en terme de « capacités observables ». A ce titre, nous avons dégagé un certain nombre de « compétences professionnelles » à compléter ou à acquérir en fonction des nouveaux défis du développement rural. Il s'agit plus de former des équipes pluridisciplinaires que de former un « super spécialiste » compétent en tout.
- Elle s'ouvre vers les échanges et la coopération. En effet, nos régions méditerranéennes sont soumises à des politiques agricoles concurrentes sur certains produits et certains marchés, mais sont fortement solidaires en ce qui concerne les problèmes à résoudre, principalement le maintien et la création d'emplois agricoles, para-agricoles et ruraux. Il nous faut augmenter le revenu de nos régions en fonction certes des prix et des marchés, mais aussi des objectifs sociaux, écologiques et culturels. A ce titre, il nous apparaît prioritaire de renforcer la coopération de nos activités de formation et recherche dans une optique comparative.

3. A quoi former ?

Le vulgarisateur agricole et les agents du développement rural ont généralement une formation de base technique, et ont été embauchés (parfois sans une préparation spécifique à la communication sociale), pour être mis à la disposition de zones géographiques ou des groupes d'agriculteurs, qui ont besoin de conseils multiples et d'appuis spécialisés, tantôt en matière de techniques de production, tantôt en gestion économique ou organisation sociale. Aujourd'hui apparaissent des fonctions prioritaires autour desquelles on doit spécialiser les hommes et les femmes qui se consacrent au difficile métier du développement agricole et rural :

- la première fonction est l'ingénierie du développement : « faire émerger » et encadrer des programmes de développement pour les zones rurales. Etablir sur les diagnostics des potentialités des zones géographiques. Aider les agriculteurs à formaliser leurs projets. Insérer ces projets dans des programmes de développement rural ou d'aménagement,

- ❑ la seconde fonction est l'ingénierie de formation-communication, pour disposer des contenus et des formes pédagogiques répondant aux besoins de formation continue des agriculteurs, des femmes rurales, des jeunes,
- ❑ la troisième fonction est le conseil pour l'étude des filières et l'analyse d'évolution des marchés, en liaison avec les entreprises rurales. Conseils en marketing, pour apporter des appuis aux entreprises ou aux regroupements professionnels qui démarrent de nouvelles productions ou activités ou qui veulent valoriser leurs produits par des circuits courts de commercialisation,
- ❑ la quatrième fonction aborde le conseil technique et l'élaboration des références destinées aux différents systèmes d'exploitation. Ce sera toujours une fonction primordiale du vulgarisateur : servir de passerelle entre les instituts de recherche, les centres d'expérimentation et les systèmes de productions réelles.

La fonction recherche/développement et l'articulation entre technicien spécialisé, conseiller d'entreprise et groupe d'agriculteurs novateurs sont capitales. Ceci concerne tant les références pour les types de production que celles qui se réfèrent aux processus et aux moyens de production. Les « clubs d'innovation technique » et la « méthode expert » peuvent générer des activités de *consulting* plus ou moins sophistiqué et performant où l'informatique permet l'utilisation immédiate de l'information.

- ❑ enfin, la dernière fonction est le conseil à l'entreprise « rurale ». Jusqu'à maintenant cette activité « d'aide à la décision », est fondamentalement orientée vers les exploitations agricoles spécialisées. Elle se faisait, soit au moment de l'installation de jeunes agriculteurs (pour l'obtention des crédits), soit au moment des changements importants (gros investissements, difficultés techniques ou financières) nécessaires à l'exploitation familiale « performante ».

Aujourd'hui, la vision d'un professionnalisme spécialisé exclusivement agricole cède la place à la pluriactivité rurale. Le conseil à l'entreprise rurale implique toujours une capacité de synthèse, intégrant des critères techniques, économiques, financiers, juridiques, ainsi que des données humaines et sociales. Vouloir travailler et vivre au pays veut dire mobiliser des ressources pour produire des biens et des services pour un marché solvable. L'appui des spécialistes, en fonction des problèmes rencontrés, est nécessaire pour établir le diagnostic d'une entreprise, proposer les axes d'orientation et assurer le suivi global.

La création de « pépinières » d'entreprises et de « centres d'appui » et de modernisation des entreprises rurales existantes est, peut-être, la pièce maîtresse du développement rural pour demain.

VIII – Atelier 3. L'évaluation des actions de vulgarisation (A. Germain)

1. Pourquoi évaluer ?

- ❑ pour mesurer le degré d'efficacité d'un investissement,
- ❑ pour mesurer la façon dont les agents ont été capables d'aider les agriculteurs à résoudre leurs problèmes,
- ❑ pour comptabiliser les progrès réalisés, ce qui va permettre en fin de processus de faire un choix parmi les propositions qui se présentent pour bâtir un nouveau projet,
- ❑ les vulgarisateurs enthousiastes demandent que leur travail soit évalué. Cela va leur permettre d'entretenir leur motivation.

2. Objet de l'évaluation

Deux types d'évaluation ont été discutés.

- ❑ L'évaluation physique qui aborde, entre autres :
 - l'augmentation des rendements,
 - le nombre d'agriculteurs qui participent à chaque action,

- le nombre d'actions mises en place,
 - le taux d'adoption d'une nouvelle technique.
- L'évaluation d'impact qui aborde les effets du transfert de connaissances sur les savoir-faire, l'augmentation du revenu, l'amélioration du niveau de vie, etc. La difficulté majeure réside dans le choix des critères.

Dans tous les cas, ce sont les actions elles-mêmes et non pas les vulgarisateurs en tant que personnes qui doivent être évaluées.

3. Modalités de l'évaluation

Des méthodes existent et sont connues. L'essentiel des difficultés réside dans les conditions de mise en œuvre.

L'évaluation est un processus éducatif où l'objectif de celui qui la commande est de motiver davantage les acteurs, non de les mettre sous pression.

Elle doit être préparée dès la conception du projet et réalisée avec tous les partenaires qui seront amenés à prendre des décisions. De même, les critères devraient être définis en commun et acceptés par tous, d'où l'importance de développer un climat mobilisateur et de confiance.

A certaines phases, il sera bénéfique de faire appel à des concours extérieurs qui s'inscriront dans le processus défini, au préalable, par les partenaires de l'action.

